

Séance ordinaire du 3 septembre 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce troisième jour du mois de septembre deux mille treize à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Est absent : le membre du conseil Michel Patry.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2013-08-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2013, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement »

Aide financière à la Coopérative de maisons mobiles de Lévis et financement afférent

Réf. : DEV-2013-185-R-1 »

« Finances et services administratifs »

Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 5 septembre 2013

Réf. : FSA-2013-033 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-16

Période de questions

Environ 40 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-08-17

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2013

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 19 août 2013, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2013-07-99 « Adoption du Règlement RV-2013-12-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones à risque d'éboulis secteurs Saint-Nicolas et Saint-Romuald) » par la suppression, dans le deuxième paragraphe, des mots « projet de ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-18

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 2 juillet 2013

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 2 juillet 2013 est déposé.

CV-2013-08-19

Création d'un poste professionnel de conseiller ou conseillère en environnement à la Division de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement

Réf. : [RH-2013-081](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De créer un poste professionnel régulier à temps complet de conseiller ou conseillère en environnement, classe 5, à la Division de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-20**Nomination d'un directeur des Finances et des services administratifs et trésorier par intérim**Réf. : [RH-2013-071](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De nommer Vincent Vu à titre de directeur des Finances et des services administratifs et trésorier par intérim, et ce, à compter du 29 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-21

Fin des processus de modification de règlements et abrogation de résolutions CV-2009-10-08 « Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement 279-90 sur les permis et certificats de l'ex-Ville de Saint-Romuald (travaux de déblai et de remblai et abattage d'arbres dans certaines zones) », CV-2009-10-07 « Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald (travaux de déblai et de remblai et abattage d'arbres dans certaines zones) » et CV-2009-10-12 « Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald (travaux de déblai et de remblai et abattage d'arbres dans certaines zones) »

Réf. : [AGR-2013-018](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De mettre fin au processus de modification du Règlement modifiant le Règlement 279-90 sur les permis et certificats de l'ex-Ville de Saint-Romuald (travaux de déblai et de remblai et abattage d'arbres dans certaines zones) et d'abroger la résolution CV-2009-10-08 « Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement 279-90 sur les permis et certificats de l'ex-Ville de Saint-Romuald (travaux de déblai et de remblai et abattage d'arbres dans certaines zones) ».

De mettre fin au processus de modification du Règlement modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald (travaux de déblai et de remblai et abattage d'arbres dans certaines zones) et d'abroger les résolutions CV-2009-10-07 « Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald (travaux de déblai et de remblai et abattage d'arbres dans certaines zones) » et CV-2009-10-12 « Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald (travaux de déblai et de remblai et abattage d'arbres dans certaines zones) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-22**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté**Réf. : [DG-2013-094](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser le membre du conseil de la Ville Mario Fortier à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club lions de St-Étienne de Lauzon inc. qui aura lieu le 7 septembre 2013 à Saint-Gilles et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Janet Jones et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club de hockey midget AAA de Lévis qui aura lieu le 7 septembre 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-23**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté**Réf. : [DG-2013-095](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser le membre du conseil de la Ville Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Michel Patry et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club optimiste de St-Romuald inc. qui aura lieu le 19 octobre 2013 à Saint-Romuald et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Ann Jeffrey, Janet Jones, et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation jonction pour elle qui aura lieu le 10 octobre 2013 à Saint-Romuald et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-24**Modification de la résolution CV-2013-05-59 « Aide financière à Revitalisation village Saint-Nicolas »**Réf. : [DG-2013-097](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De modifier la résolution CV-2013-05-59 « Aide financière à Revitalisation village Saint-Nicolas » par le remplacement du montant de « 1 100 \$ » par le montant de « 1 325 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-25

Fin de la période de probation et titularisation d'un membre du personnel hors cadre

Réf. : [DG-2013-099](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De mettre fin à la période de probation et de titulariser Manon Gauvreau, directrice de la Direction des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-26

Attribution du contrat pour le pompage, la déshydratation, le transport et la disposition des boues de la station d'épuration du 770, rue Perreault (secteur Saint-Romuald) et de la station d'épuration du 100, rue des Étangs (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [ENV-TE-2013-013](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'attribuer le contrat pour le pompage, la déshydratation, le transport et la disposition des boues de la station d'épuration du 770, rue Perreault (secteur Saint-Romuald) et de la station d'épuration du 100, rue des Étangs (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) (appel d'offres 2013-50-43) de la façon suivante :

- a. lot 1 (station d'épuration Saint-Romuald), à Véolia ES Canada services industriels inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 114 035 \$, avant TPS et TVQ;
- b. lot 2 (station d'épuration Saint-Étienne-de-Lauzon), à ASDR environnement inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 185 700 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-27

Rejet des soumissions reçues pour les travaux d'automatisation et de modification des vannes de contrôle des équipements anticoup de bélier au poste de pompage spo-1 et demande de soumissions pour la fabrication d'un panneau de contrôle de pompe

Réf. : [ENV-TE-2013-014](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De rejeter la soumission reçue pour les travaux d'automatisation et de modification des vannes de contrôle des équipements anticoup de bélier au poste de pompage spo-1 (appel d'offres 2013-60-35), puisqu'elle est trop élevée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-28

Financement de la dépense relative à des études environnementales sur le lot 1 962 556 et une partie du lot 1 962 545 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [ENV-2013-041](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De financer la dépense relative aux études environnementales, du site de la future école primaire dans le secteur Roc Pointe, du lot 1 962 556 et d'une partie du lot 1 962 545 du cadastre du Québec, situés sur la route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas) au montant de 19 200 \$, à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-29

Modification de la résolution CV-2013-06-27 « Attribution du contrat de location de contenants à chargement avant pour la collecte de matières recyclables »

Réf. : [ENV-MR-2013-039](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

De modifier la résolution CV-2013-06-27 « Attribution du contrat de location de contenants à chargement avant pour la collecte de matières recyclables » par le remplacement du montant de « 210 233,40 \$ » par le montant de « 224 360,16 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-30

Attribution du contrat pour la fourniture d'une benne basculante chauffante pour le béton bitumineux pour le Service des travaux publics des arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Réf. : [INF-EM-2013-024](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'une benne basculante chauffante pour le béton bitumineux pour le Service des travaux publics des arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (appel d'offres 2013-50-49), projet A, Benne basculante chauffante pour béton bitumineux 14 pieds, à Michel Gohier ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense de 98 789 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-31

Attribution du contrat pour la réalisation des travaux de réfection du ponceau du chemin Bélair Ouest (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et décret des travaux

Réf. : [INF-GEN-2013-092](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du ponceau du chemin Bélair Ouest (secteur Saint-Jean-Chrysostome) (appel d'offres 2013-50-48) à Excavation Marcel Fréchette inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 219 796,10 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-32

Crédits additionnels pour des dépenses recouvrables

Réf. : [INF-2013-029](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder des crédits additionnels au montant de 225 000 \$ provenant des postes de revenus et dépenses indiquées en annexe à la fiche de prise de décision INF-2013-029 aux postes de dépenses indiqués à celle-ci, et ce, pour couvrir les dépenses relatives à ces revenus.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-33

Attribution du contrat pour la fourniture de deux bennes semi-remorque pour le Service des travaux publics de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

Réf. : [INF-EM-2013-025](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'attribuer le contrat pour la fourniture de deux bennes semi-remorque avec les options A, C et D, pour le Service des travaux publics de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est (appel d'offres 2013-50-67) à Les produits métalliques A.T., au prix de 150 360 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-34

Protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet d'aménagement de l'Innoparc de Lévis et abrogation de la résolution CV-2012-00-75 « Protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase I) »

Réf. : [INF-GEN-2013-095](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, pour le projet d'aménagement de l'Innoparc (phase I), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision

INF-GEN-2013-095 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce protocole d'entente.

D'abroger la résolution CV-2012-00-75 « Protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase I) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-35

Attribution du contrat d'inspection par caméra des conduites d'égout

Réf. : [INF-GEN-2013-096](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'attribuer le contrat d'inspection par caméra des conduites d'égout (appel d'offres 2013-50-58) à Vacuum national-services égout-aqueduc inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 128 574,62 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-36

Protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec, pour la construction d'un réseau d'alimentation en eau potable dans le quartier Boutin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Réf. : [INF-GEN-2013-097](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Québec, pour la construction d'un réseau d'alimentation en eau potable dans le quartier Boutin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-097, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-37**Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés et remboursement par anticipation d'un règlement d'emprunt**Réf. : [FSA-TRE-2013-031](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'affecter le solde disponible de chacun des règlements d'emprunt fermés identifiés ci-après, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

- RV-2002-00-54 1 390 \$
- RV-2003-00-84 173 706 \$
- RV-2004-02-69 3 296 \$
- RV-2005-03-43 5 200 \$
- RV-2005-03-70 8 674 \$
- RV-2006-04-74 58 648 \$
- RV-2006-04-78 7 366 \$
- RV-2006-04-86 5 400 \$
- RV-2006-05-46 1 041 \$
- RV-2007-06-03 1 766 \$
- RV-2007-06-32 38 432 \$
- RV-2008-07-30 5 950 \$
- Règlement 935 (Ex-Lévis) 3 097 \$

De rembourser par anticipation le solde du règlement d'emprunt RV-2006-04-78 à refinancer, au montant de 34 \$, à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-38**Adoption du document prévu au deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme***Réf. : [URBA-2013-027](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'adopter le document prévu au deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-027.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-39

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 1 961 899 et 1 962 480 du cadastre du Québec (chemin Demers, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-077](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 1 961 899 et 1 962 480 du cadastre du Québec, soit pour un étang de pêche récréative, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu que la finalité de cette demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-40

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour lotir et aliéner une partie du lot 2 359 682 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Hélène, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy

Réf. : [URBA-2013-096](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour lotir et aliéner une partie du lot 2 359 682 du cadastre du Québec, considérant le caractère préjudiciable de ce morcellement pour l'agriculture, chemin Sainte-Hélène (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy), superficie de 3144,9 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission, qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu que la finalité de cette demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-41

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 2 849 034 du cadastre du Québec (chemin de la Savane, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

Réf. : [URBA-2013-098](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la poursuite de l'exploitation d'une sablière sur une partie du lot 2 849 034 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7,7 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu que la finalité de cette demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-42

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour aliéner les lots 2 059 718, 2 059 676 et 2 059 692 du cadastre du Québec (chemin des Ruisseaux, secteur Pintendre)

Réf. : [URBA-2013-099](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 2 059 718, 2 059 676 et 2 059 692 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 20 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu que la finalité de cette demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-43

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 1 964 945 du cadastre du Québec (chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-100](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit une servitude de passage et de puisage d'eau, d'une partie du lot 1 964 945 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu de la finalité de cette demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-44

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots 1 962 284 et 1 964 742 du cadastre du Québec (chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-101](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit récréatif, sur les lots 1 962 284 et 1 964 742 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu de la finalité de cette demande.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-45

Acquisition d'une servitude sur une partie du lot 4 418 605 du cadastre du Québec

Réf. : [DEV-2013-163](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2013-163 a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égout pluvial sur une partie du lot 4 418 605 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Syndicat de copropriété horizontale Les condos du pont et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-46

Engagement de la Ville envers la Commission scolaire des Navigateurs pour la cession d'un terrain destiné à la construction d'une école (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [DEV-2013-210](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De s'engager à céder gracieusement d'un terrain d'au moins 16 000 mètres carrés destiné à la construction d'une école primaire dans le secteur Saint-Nicolas, et ce, au plus tard le 30 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-47

Offre d'achat d'une partie des lots 2 288 908 et 2 288 909 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), confirmation de l'utilisation de ces lots et affectation du fruit de la vente

Réf. : [DEV-2013-121-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De décréter que les parties des lots 2 288 908 et 2 288 909 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative totale de 3 167,7 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-121-R-1, ne sont plus affectées à l'utilité publique.

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Paul Daigle inc. des parties des lots 2 288 908 et 2 288 909 de ce cadastre, d'une superficie approximative totale de 3 167,7 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur.

D'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-48

Modification de la résolution CV-2012-07-84 « Offre d'achat du lot 4 053 782 du cadastre du Québec (rue J.-B. Michaud, secteur Lévis) et financement afférent »

Réf. : [DEV-2013-182](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De modifier la résolution CV-2012-07-84 « Offre d'achat du lot 4 053 782 du cadastre du Québec (rue J.-B. Michaud, secteur Lévis) et financement afférent » par l'addition, à la fin du premier alinéa, des mots « , ce contrat de vente prévoyant toutefois le remplacement de la clause 7.5 par celle indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2013-182 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-49

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-76 modifiant le Règlement numéro RV-2008-08-17 sur la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, travaux d'entretien de la 5e Rue (secteur Saint-Romuald)

Réf. : [INF-2013-027](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Luc Daigle donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-76 modifiant le Règlement numéro RV-2008-08-17 sur la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, travaux d'entretien de la 5^e Rue (secteur Saint-Romuald).

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement RV-2008-08-17 sur la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin de remplacer les plans annexés à ce règlement par ceux annexés à la fiche de prise de décision INF-2013-027.

CV-2013-08-50

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-77 modifiant le Règlement RV-2012-12-18 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire

Réf. : [DVC-2013-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-77 modifiant le Règlement RV-2012-12-18 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Ce règlement a pour objet l'augmentation des tarifs pour la location des arénas et le retrait du tarif de surveillance des piscines avec animation.

CV-2013-08-51

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-78 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (constructions, ouvrages et travaux de déblai ou de remblai dans les zones d'éboulis)

Réf. : [URBA-2013-026](#)

Le membre du conseil de la Ville Simon Théberge donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-78 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet de remplacer les dispositions du document complémentaire relatives aux constructions, ouvrages et travaux de déblai ou de remblai dans les zones d'éboulis.

CV-2013-08-52**Avis de motion du Règlement RV-2013-12-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H1622, rue de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**Réf. : [URBA-2013-049-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de créer la zone H1622 à même une partie de la zone résidentielle H1617, d'y inclure les terrains situés au 901 à 903 et 905 à 907, rue de la Rivière-Étchemin, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome, d'y permettre seulement les habitations multifamiliales isolées de quatre logements et de prévoir pour cet usage les normes relatives à la largeur, la profondeur et la superficie d'un terrain et celles relatives à la hauteur et les marges de recul des bâtiments principaux.

CV-2013-08-53**Avis de motion du Règlement RV-2013-12-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (création d'une aire d'affectation du sol résidentielle moyenne densité sur la rue de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**Réf. : [URBA-2013-049-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet de créer une aire d'affectation du sol résidentielle moyenne densité à même une partie d'une aire d'affectation du sol résidentielle faible densité, comprenant les terrains situés au 901 à 903 et 905 à 907, rue de la Rivière-Étchemin, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

CV-2013-08-54**Avis de motion du Règlement RV-2013-12-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la superficie de plancher et d'occupation au sol, zone C0458, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2013-065](#)

Le membre du conseil de la Ville Dominique Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de modifier la grille des spécifications applicable à la zone C0458, par le remplacement de la norme de 2 000 mètres carrés relative à la superficie maximale de plancher des établissements commerciaux et de services autorisés dans cette zone, par une norme de 5 000 mètres carrés, de spécifier à l'égard des établissements de services que la superficie de plancher doit être moindre que 3 500 mètres carrés et qu'un regroupement

dans un même bâtiment de plusieurs établissements de services totalisant 3 500 mètres carrés n'est pas permis dans la zone C0458, et ce, en application de l'article 15 de ce règlement RV-2011-11-23, de même que de modifier la grille des spécifications applicable à cette zone, par le remplacement de la norme de 2 000 mètres carrés relative à la superficie maximale d'occupation au sol d'un bâtiment principal, par une norme de 5 000 mètres carrés.

CV-2013-08-55

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme

Réf. : [URBA-2013-089](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'agrandir une aire d'affectation résidentielle faible densité à même une partie d'une aire d'affectation résidentielle moyenne densité située du côté Nord de la rue de la Prairie Ouest, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome;

CV-2013-08-56

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue de la Prairie Ouest, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [URBA-2013-089](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre, dans la zone H1646, les habitations unifamiliales jumelées et d'interdire dans cette zone les habitations multifamiliales isolées, les habitations collectives et les habitations bifamiliales jumelées, de prévoir les normes relatives à la largeur minimale, la profondeur minimale et la superficie minimale d'un terrain desservi pour une habitation unifamiliale jumelée et celles relatives à la hauteur minimale, la hauteur maximale et les marges de recul d'un bâtiment principal occupé par un tel usage.

CV-2013-08-57

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contraintes relatives à la nature des sols, secteurs Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur)

Réf. : [URBA-2013-095](#)

Le membre du conseil de la Ville Dominique Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'interdire sur les lots 4 621 212, 4 541 890 et 5 285 075 du cadastre du Québec, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, les travaux de remblai, de construction, de transformation ou d'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, les piscines hors-terre, les piscines démontables, les spas et certaines constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, un véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche, qui ne sont pas construites en bois, en résine ou en polymère, à moins que ces constructions ou ces travaux ne soient au préalable autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de même que prévoir que la plantation de certains arbres, arbustes et arbrisseaux est interdite sur le lot 4 621 212 de ce cadastre.

CV-2013-08-58

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-85 décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec

Réf. : [URBA-2013-073](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-85 décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 2 938 000 \$ d'un terme de dix ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour des honoraires professionnels, les frais relatifs à la décontamination, l'octroi de subventions, des imprévus et des frais de financement dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.

CV-2013-08-59

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-78 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (constructions, ouvrages et travaux de déblai ou de remblai dans les zones d'éboulis), document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et tenue d'une assemblée de consultation

Réf. : [URBA-2013-026](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-78 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-026.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-60

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H1622, rue de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [URBA-2013-049-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-049-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-61

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (création d'une aire d'affectation du sol résidentielle moyenne densité sur la rue de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et tenue d'une assemblée publique de consultation

Réf. : [URBA-2013-049-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-049-R-1.

De permettre à la mairesse, ou la personne qu'elle désigne, de tenir une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement lors d'une séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-62

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la superficie de plancher et d'occupation au sol, zone C0458, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-065](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-065.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-63

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme et tenue d'une assemblée publique de consultation

Réf. : [URBA-2013-089](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-089.

De permettre à la mairesse, ou la personne qu'elle désigne, de tenir une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement lors d'une séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-64

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue de la Prairie Ouest, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [URBA-2013-089](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-089.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-65

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contraintes relatives à la nature des sols, secteurs Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur)

Réf. : [URBA-2013-095](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-095.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-66

Adoption du Second projet de règlement RV-2013-12-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2579, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2013-111](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Second projet de règlement RV-2013-12-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-07-05.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-67

Aide financière à la Coopérative de maisons mobiles de Lévis et financement afférent

Réf. : [DEV-2013-185-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accorder une aide financière de 50 000 \$ à la Coopérative de maisons mobiles de Lévis pour le déploiement et le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et de financer cette dépense au montant maximal de 50 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-68

Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 5 septembre 2013

Réf. : [FSA-2013-033](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 35 623 000 \$ datée du 5 septembre 2013 est déposé à titre d'information.

CV-2013-08-69

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2013-08-70

Félicitations à A.C. Davie

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé à l'unanimité

De féliciter A.C. Davie pour la fréquentation record à l'été 2013 et pour l'excellence des visites offertes par les guides-interprètes Isabelle Alexane, Nakeyah Giroux-Works, Ève Lavoie et Alexandre Lepage et la responsable Catherine Lapointe.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-71

Félicitations à la troupe de danse Flip

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la troupe de danse Flip de l'École district Mao pour avoir remporté, lors des derniers World Hip-Hop Dance Championships à Las Vegas, la médaille d'or dans la catégorie Junior.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-08-72

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-08-73

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

À 20 heures 45, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
